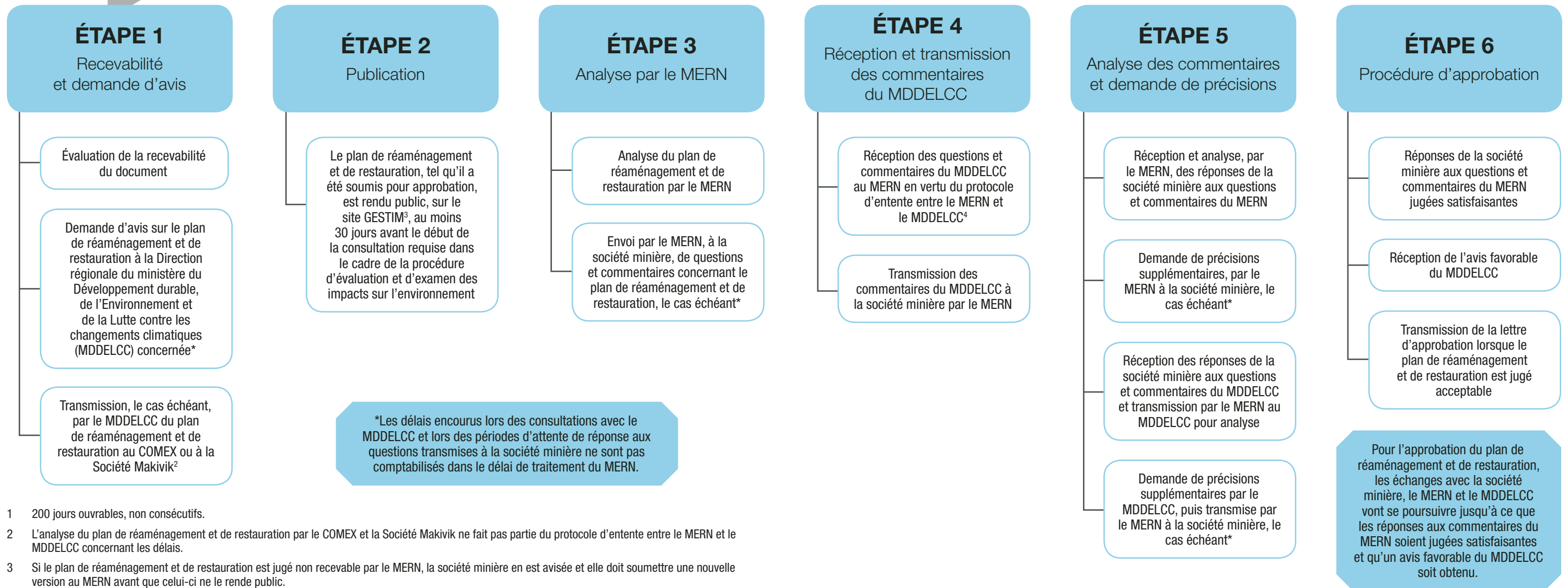


PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'APPROBATION DU PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RESTAURATION ET DÉLAI DE TRAITEMENT AU MERN

Délai maximal : 200 jours¹



1 200 jours ouvrables, non consécutifs.
 2 L'analyse du plan de réaménagement et de restauration par le COMEX et la Société Makivik ne fait pas partie du protocole d'entente entre le MERN et le MDDELCC concernant les délais.
 3 Si le plan de réaménagement et de restauration est jugé non recevable par le MERN, la société minière en est avisée et elle doit soumettre une nouvelle version au MERN avant que celui-ci ne le rende public.
 4 Délais de traitement du MDDELCC en vertu du protocole d'entente entre le MERN et le MDDELCC :
 • nouveau plan de réaménagement et de restauration : 90 jours;
 • révision de plan de réaménagement et de restauration : 120 jours.